

Procès-verbal de l'assemblée générale d'AETOC -
Association d'entraide de personnes ayant un
trouble obsessionnel compulsif
du 23 mai 2016 à l'Association Parole

Présents : Nicolas, Alexandre, Isabelle, Carmen, Răzvan, Eveline, Giuseppe, Géraldine, Helmut, Jean-Luc, Cynthia

Ordre du jour :

1. Accueil et mot de bienvenue
2. Annonce des divers
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2015
4. Rapport d'activité 2015
5. Présentation des comptes 2015, rapport de la vérificatrice, approbation des comptes
6. Élection des membres du comité et de la vérificatrice des comptes
7. Perspectives d'avenir et discussion sur l'orientation de l'association
8. Divers

1. Accueil et mot de bienvenue

2. Annonce des divers

Giuseppe, qui vient pour la première fois, demande si l'association a comme objectif d'informer ses membres sur les dernières avancées des traitements contre le TOC. On répond que lors des groupes de parole nous parlons de notre expérience des différents traitements qui nous ont aidés à aller mieux, ou pas. Giuseppe aimerait participer aux groupes de parole et parler de son expérience de la méditation car cela l'a bien aidé. On lui répond qu'il sera le bienvenu à un groupe de parole et que nous lui serons très reconnaissants de parler de son expérience de la méditation.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2015

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2015 est approuvé.

4. Rapport d'activité 2015

En 2015 nous avons accompli les tâches courantes suivantes nécessaires au fonctionnement de notre association :

- Agender les dates des groupes de parole et de l'assemblée générale et réserver la salle
- Assurer l'animation du groupe de parole par la présence d'un modérateur lors de chaque groupe de parole
- Noter le nombre de personnes présentes aux groupes de parole (pour les statistiques), accueillir les nouveaux venus, prendre leurs coordonnées s'ils souhaitent les donner pour recevoir nos informations, servir à boire, faire la vaisselle
- Assurer la visibilité et la fréquentation du groupe de parole par la mise à jour du site Internet et l'envoi à nos membres par courriel ou par courrier postal des dates des groupes de parole
- Répondre aux demandes d'information par courriel et par téléphone
- Convoquer l'assemblée générale et écrire le procès-verbal
- Tenir la comptabilité
- Ecrire le rapport d'activité
- Envoyer aux associations et aux psychothérapeutes cognitivo-comportementaux notre dépliant de présentation pour nous faire connaître
- Informer régulièrement nos membres par courriel des activités d'AETOC en réseau avec les autres associations et les institutions en santé mentale

Nos groupes de parole se sont bien passés. Une moyenne de 5 personnes les a fréquentés, une fois par mois, le lundi, soit 12 groupes de parole en 2015. Une personne en a assuré l'animation.

L'association compte 15 membres ayant payé une cotisation ou un don.

Les membres du comité communiquent par courriel ou par téléphone pour gérer les affaires courantes. Nous n'avons pas ressenti le besoin de nous réunir.

En janvier 2015 nous avons envoyé 9 dépliant de présentation à 41 psychothérapeutes cognitivo-comportementaux et à 94 associations et institutions, soit 1215 dépliant. Nous avons effectué une partie de la mise sous pli chez une des membres du comité.

Dans notre messagerie électronique nous avons archivé les réponses que nous avons rédigées aux personnes qui nous écrivent un courriel dans un dossier nommé « Réponses ». Ce dossier contient à ce jour 218 réponses. Le premier message date du 25 novembre 2007. Ce dossier avait été créé suite à l'article paru dans Le Temps du 20 novembre 2007 et à la conférence sur le TOC du lendemain, organisée par

notre association, qui avaient généré beaucoup de courriels. Avant cette date il semble que nous n'ayons pas reçu beaucoup de courriels car nous ne les archivons pas. Ces messages concernent aussi bien des demandes de renseignements sur notre groupe de parole, sur le TOC ou sur des listes de psychothérapeutes soignant le TOC, des demandes de personnes habitant loin de Genève et souhaitant trouver un groupe de parole similaire au nôtre dans leur région, que des demandes d'emploi ou de stage dans notre association, des demandes d'étudiants souhaitant avoir un entretien avec nous et que nous répondions à un questionnaire, ou des demandes de journalistes recherchant des témoignages pour une émission télévisée ou radiophonique. Seules les réponses sont archivées (qui contiennent à la fois les demandes et les réponses). Si nous recevons un message de remerciement à notre réponse, nous archivons seulement le message de remerciement (contenant la demande, notre réponse et le remerciement). Le dossier contient 42 messages datés de 2015.

Roger Zumbrunnen, psychiatre, a sollicité AETOC, ainsi que d'autres associations de patients et de proches, pour participer à une rencontre organisée par l'ASPCo (Association suisse de psychothérapie cognitive) qui a eu lieu le 9 juin 2015 après-midi à l'Hôpital de Cery/Prilly. Le thème choisi était : «Ce que les patients et leurs proches attendent de la psychothérapie et des psychothérapeutes». Cinq membres de l'association ont écrit un texte sur ce sujet. Nous en avons sélectionné deux que nous avons remis à M. Zumbrunnen. Leurs deux auteurs se sont rendus dans son cabinet pour qu'il recueille leur témoignage dans un enregistrement vidéo diffusé lors de la rencontre, fait de réponses aux questions que M. Zumbrunnen leur a posées sur la base des textes.

Un membre de notre association, candidat aux élections fédérales du 18 octobre 2015, a souhaité nous rencontrer pour connaître nos besoins et discuter de la politique de santé mentale en Suisse. Deux membres du comité l'ont rencontré et nous avons eu une discussion très intéressante et animée avec lui au café Culte le 10 août 2015.

Les 3 novembre et 19 novembre 2015 ont eu lieu les deux soirées intitulées « Les chemins de l'autonomie » que nous préparions depuis une année avec le groupe « Premier pas ». Une membre de l'association s'est beaucoup investie dans l'organisation de ces deux soirées. L'AETOC a offert l'apéritif dînatoire du 3 novembre confectionné par la Fondation Trajets. La soirée comprenait 3 témoignages, celui d'Hélène Acevedo, responsable de la revue Ex-aequo, de Jean-Marc Allaman, membre de l'Association L'Expérience, et de Sandro Manzoni, membre du Relais, suivis d'un débat modéré par Diego Licchelli, responsable de l'Association Parole, puis l'apéritif dînatoire. Jean-Marc Allaman, qui a eu l'initiative de proposer ces deux soirées, a effectué un énorme travail de coordination.

5. Présentation des comptes 2015, rapport de la vérificatrice, approbation des comptes

On distribue le compte de résultat et le bilan de boucllement.

Un grand remerciement à toutes et tous pour les cotisations et les dons.

La perte nette de 456,20 CHF est due à la diminution des cotisations par rapport à 2014, aux affranchissements pour les lettres de publicité aux psychothérapeutes cognitivo-comportementaux (41 lettres) et aux associations et institutions (94 lettres), et à l'apéritif dînatoire délicieux de 450 CHF, confectionné par la Fondation Trajets, pour la soirée Les chemins de l'autonomie.

Isabelle lit son rapport. Les comptes sont tenus correctement. Ils sont approuvés.

6. Élection des membres du comité et de la vérificatrice des comptes

Isabelle est réélue vérificatrice des comptes.

Sont réélues au comité : Ariane, Carmen, Eveline

7. Perspectives d'avenir et discussion sur l'orientation de l'association

Răzvan demande si AETOC pourrait prendre position au sujet de l'insertion des personnes ayant un TOC dans le monde du travail. Il souhaite que AETOC demande que les entreprises engagent un quota déterminé de personnes ayant des problèmes de santé et que cela soit écrit dans la loi.